

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 JUIN à 20H**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la commune.

La convocation a été adressée le 24 juin 2020.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean-Yves PROUST, Monique MARCHE, Jean-Claude RICHARD, Fabienne BAUDON, Julien GAURON, Evelyne DAVID, Jessy GONET, Laëtitia GUARY, Christophe JEANPIERRE-BERRAUD, Angélique PETIT, Florent MARTIN, Janine PERROT, Marie-Pierre BOUGREAU, Natacha DECOURT, Alain IZOPET

Était excusée : Anne MOLVEAU

Secrétaire de séance : Fabienne BAUDON

Ajout d'un point supplémentaire

Madame le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention de prêt d'œuvres avec l'Association « LES PUSSIFOLIES ».

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ajout de ce point supplémentaire.

049/2020 : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame BAUDON est désignée secrétaire de séance.

050/2020 : Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2020

Madame le Maire fait part à ses collègues qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes directes locales pour 2020 et propose une majoration de 1.5 %. Une augmentation régulière permet d'une part, d'éviter d'avoir à faire de fortes augmentations et d'autre part, de maintenir les dépenses de fonctionnement et d'investir dans des projets.

Monsieur Alain IZOPET fait remarquer que cette augmentation est supérieure à l'augmentation du coût de la vie.

Madame le Maire répond qu'il est important de ne pas avoir à faire d'augmentation importante comme cela a été le cas ces dernières années avec le budget assainissement.

Madame Natacha DECOURT expose que le virement à la section d'investissement est important ce qui signifie que le budget de fonctionnement n'est pas utilisé en totalité.

Madame le Maire répond que le contrôle des dépenses de fonctionnement permet de financer les projets de l'équipe municipale.

De plus, les dotations d'Etat sont assises sur un certain nombre de critères dont la population et le taux des taxes locales. Si ce taux n'augmente pas, les dotations d'Etat stagnent également. Enfin, il convient d'être prudent car la suppression de la taxe d'habitation est compensée à l'euro près par l'Etat pour cette année, mais nous ne savons pas ce qu'il en sera pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (Pour : 16 ; Abstentions : 2 ; Contre : 0)

- Décide de majorer de 1.5 % le taux communal des taxes appliqué en 2019 fixant ainsi les taux suivants :

- taxe foncière (bâti) : 17.62 % (au lieu de 17.36 % en 2019) pour un produit attendu de 190 296 €.

- taxe foncière (non bâti) : 45.41 % (au lieu de 44.74 % en 2019) pour un produit attendu de 110 800 €.

Le produit fiscal attendu pour 2020 est de 301 096 €.

051/2020 : Approbation du budget primitif – budget principal

Madame le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'année 2020, voté au chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | |
|--------------------------------------|--|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 515 550.00 |
| 012 | Charges de personnel | 392 600.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 109 050.00 |
| 66 | Charges financières | 25 500.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 7 000.00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 50 729.56 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 278 691.00 |
| 042 | Opérations d'ordre et de transfert entre section | 8 000.00 |
| TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT | | 1 387 120.56 |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
|--------------------------------------|--|---------------------|
| 013 | Atténuation de charges | 3 000.00 |
| 70 | Produits des services | 67 950.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 684 100.00 |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 391 200.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 51 000.00 |
| 76 | Produits financiers | 5.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 1 500.00 |
| 042 | Opérations d'ordre et de transfert entre section | 0 |
| 002 | Résultat reporté | 188 365.56 |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | | 1 387 120.56 |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | RAR 2019 | Nouveaux crédits |
|---|-----------------------------------|-------------------|-------------------------|
| Op 168 | Opérations diverses | 10 000.00 | 70 000.00 |
| Op 179 | Logements communaux | | 10 000.00 |
| Op 258 | Aménagement plan d'eau des Deneux | 5 000.00 | 20 000.00 |
| Op 282 | Construction réserve incendie | | 22 000.00 |
| Op 283 | Accessibilité bâtiments et voirie | 4 170.34 | |
| Op 285 | Aménagement commerces | 1 200.00 | |
| Op 305 | Étude isolation énergétique | 5 000.00 | |
| Op 313 | Sécurisation centre bourg | 50 000.00 | |
| Op 314 | Ecoles | | 15 000.00 |
| Op 315 | Benne camion | 7 000.00 | 1 000.00 |
| Op 320 | Bibliothèque | | 7 000.00 |
| Op 321 | Église – restauration portail Sud | 5 000.00 | 25 000.00 |
| Op 322 | Voirie | | 100 000.00 |
| Op 329 | Presbytère | 28 508.22 | 135 000.00 |
| Op 331 | Acquisition diverses | 1 500.00 | 10 000.00 |
| Op 332 | Place de la Mairie | 150 000.00 | |
| Op 334 | Informatique | 5 600.00 | |
| Op 335 | Battants Église | 3 000.00 | 500.00 |
| Op 340 | Aménagement salle des fêtes | | 10 000.00 |
| Op 342 | Espace cinéraire | 4 297.60 | |
| Op 343 | Salles expo Prévôté | 2 126.04 | |
| Op 344 | Aménagement des espaces publics | | 15 000.00 |
| 01 | Résultat reporté | | 77 810.20 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | 91 000.00 |
| 165 | Cautions | | 1 000.00 |
| 020 | Dépenses imprévues | | 10 785.00 |
| TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | 282 402.20 | 621 095.20 |
| TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (RAR + nouveaux crédits) | | | 903 497.40 |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | RAR 2019 | Nouveaux crédits |
|---|--|------------------|-------------------|
| Op 314 | Ecoles | | 6 400.00 |
| Op 322 | Voirie | | 16 194.00 |
| Op 329 | Presbytère | 56 300.00 | |
| Op 332 | Place de la Mairie | | 140 000.00 |
| 165 | Cautions | | 1 000.00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 278 691.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 8 000.00 |
| 10222 | FCTVA | | 90 000.00 |
| 10226 | Taxes d'urbanisme | | 3 000.00 |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | 303 912.40 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 56 300.00 | 847 197.40 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (RAR + nouveaux crédits) | | | 903 497.40 |

Monsieur Alain IZOPET fait remarquer qu'au chapitre 11, il serait peut-être envisageable de faire des économies sur les frais d'affranchissement et de télécommunication, notamment avec l'arrivée de la fibre.

Monsieur François LIARD répond qu'il s'agit aujourd'hui de voter le budget 2020 et que le déploiement de la fibre ne se fera pas dans l'immédiat.

Madame Natacha DECOURT demande si l'absence d'inscription de crédit au 6225 « indemnités comptable et régisseurs » est un oubli.

Il est répondu qu'avec la disparition de la trésorerie de l'Ile-Bouchard prévue pour la fin d'année, Monsieur le Trésorier ne souhaite plus percevoir d'indemnités. Monsieur François LIARD ajoute que dans la réforme il est prévu qu'il soit remplacé par un conseiller aux communes.

Madame Karine LATOUCHE tient à souligner que les dépenses de personnel sont bien maîtrisées. Madame le Maire ajoute que la maîtrise générale des dépenses de fonctionnement permet d'alimenter la section d'investissement.

Madame Natacha DECOURT répond que, de son point de vue, la commune aurait besoin de plus d'entretien et donc de plus de dépenses de fonctionnement.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un équilibre et que, quand c'est nécessaire, les dépenses de fonctionnement sont réalisées. C'est le cas actuellement avec l'embauche d'un saisonnier en renfort pour assurer l'entretien des espaces verts.

Monsieur Florent MARTIN remarque qu'il n'y avait pas de dépense au compte 6534 pour l'URSSAF avant cette année. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un changement d'imputation comme cela peut parfois se produire au cours d'un exercice.

Monsieur Jean-Yves PROUST informe ses collègues que des constatations sur l'état des routes ont été faites pour les itinéraires empruntés par Vinci dans la cadre des travaux d'élargissement de l'autoroute (principalement dans la Vallée de Courtineau). La commune a décidé de ne pas engager de travaux pour l'instant, une remise en état sera demandée à l'entreprise une fois les travaux terminés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 16 ; Abstentions : 2 ; Contre : 0) :

- Adopte le budget 2020 de la commune qui s'équilibre pour la section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 1 387 120.56 € et pour la section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 903 497.40 €.

052/2020 : Approbation du budget primitif – budget annexe assainissement

Madame le Maire présente le budget primitif assainissement pour l'année 2020, voté au chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | |
|--------------------------------------|--|------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 10 750.00 |
| 66 | Charges financières | 3 521.62 |
| 042/6811 | Opérations d'ordre et de transfert entre section | 25 000.00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 1 000.00 |
| TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT | | 40 271.62 |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|------------------|
| 70 | Produits du service des domaines | 26 000.00 |
| 77 | Autres prestations de service | 500.00 |
| 042/777 | Amortissement de subventions | 8 000.00 |
| 002 | Excédent de l'exercice précédent | 5 771.62 |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | | 40 271.62 |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | |
|--|--------------------------------|------------------|
| 1641 | Remboursement d'emprunt | 7 000.00 |
| 2031 | Etudes | 15 700.00 |
| 21532 | Station d'épuration et réseaux | 40 490.28 |
| 020 | Dépenses imprévues | 5 000.00 |
| 040 | Transfert entre sections | 8 000.00 |
| TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | 76 190.28 |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
|--|--|------------------|
| 040 | Opérations d'ordre transfert entre section | 25 000.00 |
| 001 | Excédent reporté | 51 190.28 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 76 190.28 |

Monsieur Alain IZOPET demande quelles études sont prévues pour l'assainissement. Il lui est répondu que ces dépenses ont été ajoutées pour voter un budget à l'équilibre car il n'est pas possible de voter un budget en sur-équilibre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le budget annexe assainissement 2020 qui s'équilibre pour la section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 40 271.62 € et pour la section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 76 190.28 €.

053/2020 : Redevance assainissement 2021

Madame le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de majorer le tarif de la redevance assainissement au 1^{er} janvier 2021.

Madame le Maire propose, comme l'année passée une actualisation de 3% de la part communale de la redevance à compter du 1^{er} Janvier 2021. Cela représente une augmentation de 700 € des recettes perçues par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (Pour : 17 ; Abstention : 0 ; Contre : 1) :

- Émet un avis favorable à la proposition du Maire, soit :
 - Abonnement ordinaire : 40.37 € au lieu de 39.20 € à partir du 1^{er} Janvier 2021,
 - Prix du m³ : 0,4320 € au lieu de 0.4195 € à partir du 1^{er} Janvier 2021.

054/2020 : Désignation des dépenses imputées au compte 6232.

Madame le Maire explique que, suite à des abus d'usage au compte 6232, le Juge des Comptes demande à chaque commune une attention particulière sur ce type de dépense. Pour cela, il convient de préciser de quel type de dépense il s'agit.

Madame le Maire propose d'imputer au compte 6232 les principales dépenses suivantes :

- Inaugurations
- Départ à la retraite
- Vœux du personnel
- Fêtes de Noël
- Vin d'honneur divers
- Journée du patrimoine
- Festival de musique
- Mariage et décès
- Cérémonie et festivités du 14 juillet

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la liste des dépenses imputées au compte 6232,
- De transmettre en Trésorerie cette liste à l'appui des dépenses engagées.

055/2020 : Demande de subvention auprès du département dans le cadre du reversement du produit des amendes de police - année 2020

Madame le Maire fait part à ses collègues d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental indiquant qu'une répartition entre les communes de moins de 10 000 habitants d'une dotation affectée par l'État dans le cadre du reversement du produit des amendes de police doit être faite en 2020.

Madame le Maire expose à l'assemblée que les trottoirs dans le centre bourg n'assurent pas la sécurité des piétons dans leurs déplacements et propose de demander une participation au titre des amendes de police 2020 à hauteur de 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une participation au titre des amendes de police 2020 à hauteur de 30 000 €,
- Mandate Madame le Maire pour établir le dossier de demande de subvention.

056/2020 : Attribution de subvention aux associations – année 2020

Madame Fabienne BAUDON, Conseillère Déléguée en charge de la vie associative informe ses collègues que plusieurs demandes de subventions sont parvenues en mairie de la part de :

- l'Union Sportive de Saint-Épain pour la participation de 26 enfants aux activités,
- de La P'tite Chevauchée pour l'organisation d'activités équestres avec des chevaux auxquels ils offrent une seconde vie,
- de l'ADEL Centre pour l'organisation d'une randonnée « Rando Rêves d'Enfants » (mise à disposition de deux barnums, tables, bancs, barrières ainsi que de l'espace des Deneux et des sanitaires),
- du Comice de l'arrondissement de Chinon (demande sur la base de 0.10 € par habitant).

Après l'exposé entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions telles que :

- 750 € pour l'Union Sportive de Saint-Épain,
- 150 € pour le Comice de l'arrondissement de Chinon.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Ne pas accorder de subvention à La P'tite Chevauchée car les activités qu'elle propose ne se déroulent pas sur la commune,
- Reporter sa décision concernant la demande de l'ADEL.

057/2020 : Désignation des membres du CCAS issus du Conseil Municipal

En application des articles R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 4 le nombre des membres élus par le Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Composition de la liste :

Karine LATOUCHE, Evelyne DAVID, Laëtitia GUARY, Janine PERROT

Le Conseil Municipal a désigné à la majorité comme membres du CCAS (Pour : 17 ; Abstention : 1 ; Contre : 0) :

Karine LATOUCHE, Evelyne DAVID, Laëtitia GUARY, Janine PERROT

Par ailleurs, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les 4 membres du CCAS issus de la représentation des associations locales seront nommées par arrêté municipal :

Jeanine RICHARD, Chantal ONDET, Martine DELOUZILLIERE, Annabel LE COZ.

Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles

des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux sur proposition par le Conseil Municipal d'une liste de 24 noms.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de solliciter, en priorité, les anciens membres de la commission pour établir la liste.

058/2020 : Restaurant scolaire – révision du règlement pour la rentrée 2020-2021

Madame Karine LATOUCHE, 2^{ème} Adjointe en charge des affaires scolaires, propose à l'assemblée de modifier les conditions d'âge pour l'accueil des enfants. Actuellement le règlement mentionne à l'article 2 « L'enfant devra être âgé de 3 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire. ». Il est proposé de modifier comme suit : « L'enfant devra être âgé de 3 ans au 31 août 2021. ». Cette modification permettra de rendre un service supplémentaire aux familles en permettant l'accueil à la cantine des enfants de Très Petite Section (TPS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Modifier l'article 2 du règlement de cantine comme suit :
« L'enfant devra être âgé de 3 ans au 31 août 2021. »

059/2020 : Délibération autorisant le Maire à signer une convention de récupération d'animaux errants

Madame le Maire expose que des animaux errants ont été récupérés par la commune ces dernières semaines. C'est pourquoi, Madame le Maire propose de passer une convention de récupération d'animaux errants avec l'entreprise FOURRIERE ANIMALE 37 située à Rivarennas (37190). En effet, cette entreprise s'est montrée très réactive et permet d'accueillir les animaux dans les conditions optimales tout en assurant la sécurité des concitoyens et des agents municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de récupération d'animaux errants avec FOURRIERE ANIMALE 37,
- Inscrits les crédits au budget 2020.

060/2020 : Délibération autorisant le Maire à signer une convention de mise à disposition d'œuvres

Madame le Maire expose que l'association « LES PUSSIFOLIES » propose de mettre à disposition de la commune de Saint-Épain des œuvres réalisées lors du festival du grand format de Pussigny. Le tarif est de 50 € la première œuvre mise à disposition puis 20 € pour les suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'œuvres grand format avec l'association « LES PUSSIFOLIES »,
- Autorise Madame Le Maire à souscrire une assurance dans le but de couvrir les dommages qui pourraient être causés aux œuvres,
- Inscrits les crédits nécessaires à la mise à disposition des œuvres ainsi qu'à leur assurance au budget 2020.

Questions diverses

- Revalorisation des loyers : la commission des Affaires Sociales propose de réviser les loyers comme prévu dans les différents baux. (Tableau de la revalorisation des loyers en annexe).
- Locaux de l'ancienne école privée Jeanne d'Arc : les élus ont visité ces locaux, le propriétaire demande entre 135 000 et 150 000 € pour conclure la vente. Une visite avec l'ensemble du Conseil Municipal ainsi qu'une estimation des Domaines sont envisagés.
- Commission Communication : Monsieur François LIARD explique que les travaux de la commission se sont concentrés sur l'édition du Saint'Ep Saison ainsi que du numéro spécial dédié aux élections. L'impression est en cours et la distribution par des volontaires interviendra dès que possible.
- Commission Patrimoine : Monsieur François LIARD explique que cette commission n'a pas encore été réunie, et qu'il suit les travaux du presbytère et se renseigne sur les travaux nécessaires à la bibliothèque (changement d'huisseries).
- Commission Fêtes et Cérémonies : Madame Karine LATOUCHE explique que la commission s'est réunie afin de préparer les festivités du 14 juillet. Au programme : le matin concours de pétanque et jeux pour enfants l'après-midi. La Municipalité offrira l'apéritif et il sera possible de pique-niquer sur place avant la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.
- Commission Jeunesse : Madame Karine LATOUCHE explique que la commission a travaillé sur les règlements de cantine et garderie pour préparer la prochaine rentrée scolaire. La commission travaille également sur la mise en place d'un Conseil Municipal d'enfants et la réouverture de la Maison des Jeunes.
- Commission Réseaux et Assainissement : Monsieur Jean-Claude RICHARD explique qu'il prévoit de réunir la commission en septembre afin de travailler sur l'éclairage public du plan d'eau des Deneux, les travaux du SIEL et l'enfouissement de réseau ainsi que les illuminations de Noël.
- Commissions Cimetière/Eglise et Culture/Tourisme : Madame Monique MARCHE explique que les deux commissions se sont réunies en même temps. Les élus se sont rendus au cimetière pour appréhender les travaux à effectuer : entretien des murs d'enceinte, infiltrations d'eau... La commission travaillera également à la mise en valeur de l'église et aux moyens d'attirer de nouveaux adhérents à la bibliothèque et notamment des adultes (projet de conférences, projection de films...).
- Commission Associations : Madame Fabienne BAUDON explique que la commission s'est réunie en vue d'examiner les demandes de subventions et qu'elle a également revu le règlement des demandes. Madame Fabienne BAUDON est également en attente de plus d'informations de la part de l'entreprise qui a fourni un devis pour la réalisation de travaux sur le terrain de foot.
- Commission Voirie : Monsieur Jean-Yves PROUST explique que la commission ne s'est pas réunie mais quelle a été consultée par mail sur les propositions de travaux à prévoir pour cette année. La Commission se réunira à l'occasion de l'ouverture des plis suite à la consultation des entreprises. Par ailleurs, une équipe de conseillers, issus de l'ancienne et de

la nouvelle municipalité, accompagnée d'un agent technique a installé les deux radars pédagogiques (l'un route de Noyant, l'autre route de Villeperdue).

Madame Natacha DECOURT demande s'il est prévu des racks pour le garage des vélos sur la place des commerçants.

Madame le Maire répond que ces racks doivent exister et qu'il sera demandé aux agents techniques de les mettre en place.

- Monsieur Alain IZOPET demande l'état d'avancé du plan d'adressage de la fibre.
Madame le Maire répond que cela est prévu en septembre et qu'un RDV est déjà pris avec la Municipalité de Marcilly sur Vienne pour un retour d'expérience.
- Madame Janine PERROT demande que les tables soient installées sur la place de l'église.
- Madame Angélique PETIT propose de mettre une affiche du 14 juillet dans le cahier des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 21h45.
















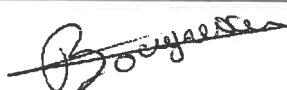
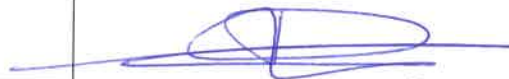
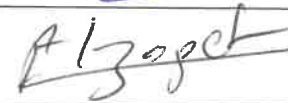
**Le Maire,
Florence BOULLIER**



Annexe 1 : Tableau de revalorisation des loyers

| Désignations | Type | NOM / PRENOM | DATE ENTREE BAIL | TRIMESTRE DE REFERENCE | INDICE REFERENC E REVISION N | INDICE REFERENC E REVISION | loyers 2018 au 01/07/2018 | | loyers 2019 au 01/07/2019 | charges (758) | Total | Proportions loyers 2020 au 01/07/2020 | charges (758) | TOTAL | % Augmentatio n |
|---|-------------|------------------------------------|------------------------|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|--------|---|------------------|--------|-----------------------|
| | | | | | | | loyer (752) | charges (758) | | | | | | | |
| 28 Grande Rue (30,33m ²) | 1 bis | | 04/03/2017 | 1 | 129,38 | 130,57 | 176,76 | 27,00 | 179,76 | 27,00 | 206,76 | 181,41 | 27,00 | 208,41 | 0,92 |
| | 2 | logement vide | 01/10/2017 | 4 | 129,03 | 130,26 | 271,12 | 27,00 | 275,84 | 27,00 | 302,84 | 278,47 | 27,00 | 305,47 | 0,95 |
| | 2 | | 01/01/2011 | 1 | 129,38 | 130,57 | 229,47 | 27,00 | 233,37 | 27,00 | 260,37 | 235,52 | 27,00 | 262,52 | 0,92 |
| | 2 | | 01/02/2020 | 1 | 127,77 | 130,57 | 238,45 | 27,00 | 241,44 | 27,00 | 268,44 | 246,73 | 27,00 | 273,73 | 2,19 |
| 39 Grande Rue (83,40m ²) | 2 | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2 | logement vide | 18/04/2016 | 2 | 127,77 | 129,72 | 266,04 | 27,00 | 269,37 | 27,00 | 296,37 | 273,48 | 27,00 | 300,48 | 1,53 |
| 33 Grande Rue (78,25m ²) | 3 | logement vide | 01/11/1998 | 4 | 129,03 | 130,26 | 275,43 | 27,00 | 280,23 | 27,00 | 307,23 | 282,90 | 27,00 | 309,90 | 0,95 |
| | 3 | | 02/11/2017 | 4 | 129,03 | 130,26 | 362,82 | 0,00 | 369,14 | | 369,14 | 372,66 | | 372,66 | 0,95 |
| 1 place du | 5 | | 01/04/1996 | 2 | 127,77 | 129,72 | 461,21 | 27,00 | 466,98 | 27,00 | 493,98 | 474,11 | 27,00 | 501,11 | 1,53 |
| 1bis place du Puits de la Chaîne (78,25m ²) | 1 bis | | 07/11/2016 | 4 | 129,03 | 130,26 | 210,66 | 27,00 | 214,33 | 27,00 | 241,33 | 216,37 | 27,00 | 243,37 | 0,95 |
| | 4 | | 01/11/2016 | 4 | 129,03 | 130,26 | 356,01 | 27,00 | 362,21 | 27,00 | 389,21 | 365,66 | 27,00 | 392,66 | 0,95 |
| | 2 | | 05/05/2017 | 2 | 127,77 | 129,72 | 261,76 | 27,00 | 265,04 | 27,00 | 292,04 | 269,08 | 27,00 | 296,08 | 1,53 |
| | 4 | logement vide | 30/03/2019 | 1 | 129,38 | 130,57 | 528,18 | 27,00 | 538,84 | 27,00 | 565,84 | 543,80 | 27,00 | 570,80 | 0,92 |
| 35 Grande (53,60 m ²) | 2 | | 01/12/2013 | 4 | 129,03 | 130,26 | 267,06 | 27,00 | 271,71 | 27,00 | 298,71 | 274,30 | 27,00 | 301,30 | 0,95 |
| | 3 | | | | | | | | | | | | | | |
| 50 grande rue | | M. FEFEU Ludovic | 06/06/2019 | | 1703 | 1769,00 | 300 | 0 | 125 | 0 | 150 | | 0 | 129,84 | 155,80 |
| 2 Place de | Boucherie | MEREAU Claudy - La Sainte Epinoise | 29/06/2018 | | | | | | 750,00 | | 900 | | 0 | 900 | |
| 4 Place de | Boulangerie | LEMAIRE Tristan - LEO | 14/02/2019 | | | | | | 700 | | 740 | | 0 | 840 | |

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN à 20H

| | |
|--|--|
| Florence BOULLIER |  |
| François LIARD |  |
| Karine LATOUCHE |  |
| Jean-Yves PROUST |  |
| Monique MARCHE |  |
| Jean-Claude RICHARD |  |
| Fabienne BAUDON |  |
| Julien GAURON |  |
| Evelyne DAVID |  |
| Jessy GONET |  |
| Laëtitia GUARY |  |
| Christophe JEANPIERRE – BERRAUD |  |
| Angélique PETIT |  |
| Florent MARTIN |  |
| Janine PERROT |  |
| Marie-Pierre BOUGREAU |  |
| Natacha DECOURT |  |
| Alain IZOPET |  |
| Anne MOLVEAU | Excuse . |